

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 48 (1903)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIII^e Année.

N^o 7.

Juillet 1903.

DANS L'INFANTERIE

LA „ BURENTAKTIK ” EN ALLEMAGNE

Les expériences des Anglais durant la guerre sud-africaine les ont conduits à rédiger pour leur infanterie le nouveau règlement d'exercice, analysé dans le numéro d'avril de la *Revue militaire suisse*. Mais ils ne sont pas restés seuls dans cette voie. En France, le projet de règlement¹ de 1901, devenu Règlement provisoire à la fin de 1902, a subi aussi l'influence manifeste de la même guerre.

En Allemagne, pas plus qu'ailleurs, on n'est resté indifférent à cette question; et si aucune modification officielle au règlement n'est encore venue donner un corps aux idées nouvelles, il ne s'en est pas moins accompli un travail considérable dont les nombreuses publications sur la matière font foi, et dont le résultat tangible a été l'essai de nouveaux procédés, tenté dans la plupart des corps de l'infanterie aux manœuvres de l'automne 1902.

Nous n'essayerons pas de donner une idée de tout ce qui s'est écrit sur ce sujet; nous n'y parviendrions pas; qu'on veuille donc bien ne pas nous reprocher d'être incomplet, si nous ne citons qu'un petit nombre d'auteurs. Notre but est de faire connaître la tendance en quelque sorte officielle et d'exposer ce qu'on lui reproche, en Allemagne même.

Dans un travail ayant des allures officieuses, publié dans le courant de 1902 en supplément par le *Militärwochenblatt*, le lieutenant-colonel de Lindenau, du grand état-major, a ex-

¹ Voir *Revue militaire suisse*, nos 1 à 3 de 1902.